



LA VIE DE L'ASSOCIATION

MARTIAL SADDIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Cher(e)s collègues,

L'activité de notre Association, cette année encore, a connu un rythme fourni, notamment du fait du nombre et de la richesse des textes concernant la montagne, soit en discussion au parlement, soit que leurs dispositions d'application sont en cours de rédaction. Ce dernier cas de figure exige notre mobilisation « après-vote » pour s'assurer de la bonne traduction de la volonté du législateur.

Cependant, notre vigilance n'est évidemment pas monopolisée uniquement par ces travaux, comme en témoignent nos propres réflexions et actions pour anticiper sur certaines situations.

Nous avons aussi été amenés à avoir de nombreux échanges avec d'autres associations d'élus qui devront être prolongées à l'avenir.

Quant à la vie interne de l'Association, 2006 étant une période charnière, nous avons planifié nos activités en conséquence. Ainsi, nous avons organisé de façon adaptée des rencontres avec nos adhérents et, au-delà, dans le cadre élargi du massif.

Les débats au sein du Comité directeur, réuni cinq fois depuis le congrès de Piedicroce, reflètent très fidèlement cette réalité.

RESTER VIGILANTS POUR FAIRE VALOIR NOS POSITIONS

Je n'évoquerai que pour mémoire l'année écoulée au plan législatif largement évoquée dans le rapport du président. La mobilisation de nos parlementaires sur des textes tels que la loi d'orientation agricole, la loi relative aux parcs nationaux et même le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, a permis d'intégrer des dispositions favorables à nos territoires.

Cela acquis, c'est notre souci constant que de veiller à la bonne application des dispositions voulues par le législateur.

- **Pour une bonne traduction de la loi**

- **La concertation sur le nouveau régime des unités touristiques nouvelles**

Alors que les premières consultations sur ce texte remontent à décembre 2004 (avant l'adoption définitive du texte de la loi relative au développement des territoires ruraux - DTR - qui modernise la procédure), les travaux de rédaction et de concertation se sont poursuivis pour aboutir à une version quasi finalisée à la mi-février 2006.

Celle-ci ne recueillant toujours pas de consensus sur plusieurs points, un arbitrage entre quelques parlementaires et divers cabinets ministériels a eu lieu à la fin du mois d'avril. Les ultimes consultations se sont focalisées sur le seuil de superficie à appliquer aux opérations relatives à l'hébergement et aux équipements touristiques, hors secteur urbanisé ou hors secteur constructible, situé en continuité de l'urbanisation.

La version «finale» du projet comportant un seuil de 150 m² (à partir duquel serait appliquée la procédure UTN départementale), nous avons saisi le Premier ministre afin qu'il augmente celui-ci à 500 m², conformément aux vœux du Comité directeur de juin. Nous pensons avoir été entendus, le Premier ministre s'étant engagé devant le CNM sur une publication rapide du décret.

- **Le projet de décret sur les refuges**

Le projet de décret sur la définition des refuges, lui aussi en application de la loi DTR, présenté en mai, est d'autant plus complexe à finaliser qu'il implique douze ministères.

Tout en définissant le refuge comme un «établissement», le texte vise les refuges gardés et non gardés. Parmi les critères de définition figurent l'accessibilité limitée, la fonction d'hébergement collectif et de passage (forçant ainsi la distinction avec l'hôtellerie classique), la restauration n'étant envisagée qu'en complément de l'activité d'hébergement.

L'inscription dans le décret de la vocation des refuges à recevoir des « mineurs encadrés » fait débat, le ministère de l'Education nationale redoutant que cela n'ait un effet incitatif. Il faut donc s'en tenir à des termes généraux : la notion de « mineurs encadrés » renvoyant nécessairement aux conditions d'encadrement propres à chaque cas de figure (associatif, scolaire, colonies de vacances, touristique).

Aujourd'hui, nous suivons tout particulièrement les points suivants :

- application aux refuges de normes distinctes dans les domaines de la santé, de l'environnement ou de l'hôtellerie-restauration, celles-ci devant être fixées par arrêté,
 - exonération explicite de certaines normes pour les refuges non gardés, afin d'assurer leur maintien indispensable à des utilisations très spécifiques,
 - application de la procédure UTN aux seuls travaux de création de refuges, afin de permettre la gestion ordinaire des refuges existants, notamment les plus modestes.
-
- **Le code de la montagne**

S'agissant de la conception, puis de la rédaction du code de la montagne, des consultations entre l'Association et l'administration ont été organisées. Une première rencontre avec le fonctionnaire désigné par les deux ministères chargés du pilotage (agriculture et aménagement du territoire) a eu lieu en mai, la seconde réunion en juillet.

Il a pu prendre connaissance de nos attentes sur ce code (contenu et démarche à retenir).

Il a aussi exposé les difficultés de l'entreprise :

- premier code territorial,
- indétermination de la notion « montagne »,
- périmètre et corpus du code,
- champ géographique...

Nous espérons que l'avancement des travaux qui incombent à l'administration, lèvera les craintes exprimées ici ou là quant au délai et au périmètre accordés à la réalisation de cet ouvrage voulu par le législateur et très attendu des élus.

- **Le code du tourisme**

Le code du tourisme créé par la loi du 14 avril 2006 modifie la définition des « communes touristiques » et des « stations classées ». Dans le cadre de la concertation organisée par le ministère du Tourisme, l'Association a indiqué qu'il convenait de se garder d'une approche par trop élitiste des catégories « communes touristiques » et « stations classées ». Précisément, sans mettre en cause le caractère d'excellence des « stations classées », le régime des « communes touristiques » doit être beaucoup moins contraignant, notamment du point de vue des capacités d'hébergement offertes par celles-ci.

Avec les associations d'élus spécialisées nous participons de façon très active à la concertation.

- **Pour anticiper certaines situations**

- **La sécurisation du droit au remboursement des frais de secours**

Evoquée avec le directeur de la défense et de la sécurité civile lors du précédent congrès de l'ANEM, puis devant le congrès des maires de France, la question du financement des frais de secours au-delà du 31 décembre 2007 a fait l'objet d'une concertation au ministère de l'Intérieur, avec les directions générales des collectivités locales et de la sécurité civile.

A la suite de celle-ci, une proposition sous forme d'amendement à un projet de loi est parvenue à l'Association, à laquelle le Comité directeur du 1^{er} juin a donné son aval. Celui-ci vise à retirer de la liste des dépenses obligatoires des communes figurant au code général des collectivités locales, le principe et les termes du remboursement des frais de secours pour les réinsérer dans les recettes non fiscales du même code.

Lors du CNM, j'ai rappelé au Premier ministre que les élus étaient toujours dans l'attente de l'adoption de cette disposition.

- **La préparation des Plans de Prévention des Risques (PPR)**

Un comité de pilotage consacré à « l'information, à la participation du public et à la concertation dans les politiques de prévention des risques naturels et en particulier dans les plans de prévention des risques » a été installé en juin 2006 par Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable.

Ensuite, deux groupes de travail se sont réunis en septembre pour examiner:

- la procédure et le déroulement de la concertation pour l'élaboration des PPR,
- les questions relatives à ce qui précède, suit, ou environne la concertation elle-même (c'est dans ce groupe que devait être examinée la spécificité montagne).

Les travaux, majoritairement encadrés par le modèle des PPRT (plan de prévention des risques technologiques - dont la procédure n'a pas encore été entièrement appliquée), et la logique des PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) se poursuivront jusqu'à la fin de l'année, avec des propositions qu'avalisera le comité de pilotage plénier du 12 décembre, en vue de leur éventuelle mise en œuvre par la ministre, début 2007.

- **L'élaboration d'un guide pour les élus sur la pluriactivité et les saisonniers**

La rédaction, avec le concours de consultants extérieurs, et la publication par l'Association du guide méthodologique « *Environnement social des saisonniers et des pluriactifs en station de montagne : réalités et perspectives* », en avril 2006 a été soutenue par la DIACT et le ministère délégué à l'emploi et nous les en remercions.

Nous avons procédé à une large diffusion de cette publication auprès des partenaires professionnels et sociaux et auprès des parlementaires notamment, et nous l'avons présenté à la presse au cours d'une conférence, en juin 2006.

Elle a généralement reçu un très bon accueil.

LE RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- Les relations avec les autres associations d'élus de montagne

Les relations avec les associations d'élus de la montagne portées sur les fonds baptismaux par notre Association voici quelques années ont fait l'objet d'une réflexion confiée par le Comité directeur à Jean BRIANE, lors du congrès de 2005.

Notre ancien président considère que l'ANEM, l'Association des élus européens de la montagne (AEM) et l'Association des populations des montagnes du monde (APMM) doivent être complémentaires et solidaires, chacune devant disposer de sources de financement distinctes afin de ne pas se concurrencer. Pour l'AEM, notamment, il évoque la possibilité de rechercher un soutien financier de l'Union européenne, mais aussi de partenaires économiques d'envergure européenne. Un large consensus se dégage en faveur d'une claire séparation des ressources respectives de chacune des trois associations, dont l'ANEM doit rester la base incontournable.

Un courrier à destination des présidents de conseil régional, cosigné par les présidents de l'AEM et de l'ANEM, a été adressé en début d'année aux régions françaises afin de présenter clairement nos rôles et nos moyens respectifs.

- Les échanges avec les autres associations d'élus

La coopération avec les associations d'élus spécialisées telles que l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et l'Association nationale des stations classées et communes touristiques (ANMSCCT) nous donne du poids face à l'administration pour faire valoir nos positions sur des dossiers que nous suivons ensemble.

Sur le dossier UTN (avec le renfort du Syndicat national des téléphériques de France - SNTF - en l'occurrence), et sur le décret refuge, d'une part, ainsi que sur les questions liées au tourisme, d'autre part, nous avons pu avancer un certain nombre d'arguments communs avec ces deux associations. Nos échanges créent des liens illustrés notamment par une participation réciproque lors de nos congrès respectifs.

J'ai personnellement participé, en novembre 2005, au nom de l'ANEM à un atelier dans le cadre du congrès de l'Association des maires de France (AMF) consacré à la sécurité civile pour présenter la problématique des frais de secours. Il est évident que cette expérience doit être renouvelée car elle permet à de nombreux collègues de la plaine d'entendre notre différence et de donner droit de cité à notre spécificité. La participation de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) à ce même atelier nous a permis de constater bien des approches et bien des intérêts en commun.

Pour terminer sur l'AMF, je signalerai la participation de notre délégué général au congrès de l'Association départementale des maires de Corse-du-Sud, pour présenter l'approche spécifique montagne à travers ses institutions et le développement durable.

Les rencontres avec Alain ROUSSET, président de l'Association des régions de France (ARF), en 2005 et en mars 2006, visaient une prise de contact initiale et une information sur les réunions de massif organisées par l'ANEM.

Les premiers contacts ont permis de mettre en évidence les craintes de l'ARF, en pleine négociation avec l'Etat sur la programmation 2007-2013, sur notre promotion de l'interrégionalité au sein des massifs. Mais, peu à peu, la compréhension réciproque se fait jour, notamment grâce au relais des représentants des 12 régions adhérentes tout à la fois à l'ANEM et à l'ARF.

Nous avons ensuite rencontré Claudy BRETON, président de l'Association des départements de France (ADF), et constaté d'emblée des convergences de vue (finances locales, environnement...).

Indéniablement, à l'avenir, des liens doivent être noués et renforcés et nous nous y emploierons.

- **Le colloque du SAM « Travailler en montagne : des métiers de compétence en territoire spécifique d'avenir ».**

Cet événement biennuel auquel l'ANEM participe depuis 1992 a été un véritable succès (plus d'une centaine d'élus ont assisté à la réunion). Dans le cadre du Salon de l'aménagement en montagne (SAM), notre colloque « *Travailler en montagne : des*

métiers de compétence en territoire spécifique d'avenir » a rassemblé plus d'une centaine de personnes tandis que les visites sur le stand ont été nombreuses.

Les actes du colloque ont été publiés et largement diffusés.

LA VIE INTERNE

- Les adhésions

Dans le contexte actuellement difficile des finances locales, les marges de manœuvre financière des trois niveaux de collectivités qui adhèrent à l'Association sont particulièrement réduites. Nous devons sans cesse apporter la preuve de la pertinence et de l'efficacité de notre action car elle est forcément soumise à la concurrence des autres associations.

Le bilan des adhésions en 2006 marque des progrès sensibles avec les régions et les départements.

Le premier fait marquant est l'arrivée de nouveaux adhérents de poids. C'est ainsi que la région Bourgogne, suite au rattachement du Morvan au Massif central voici quelques mois, est venue naturellement nous rejoindre. Ainsi, ce sont 12 régions (la moitié des régions de la France métropolitaine), soit l'ensemble des régions ayant des zones de montagne qui adhèrent à l'Association.

L'« effet Morvan » s'est fait sentir aussi au niveau des conseils généraux avec l'adhésion de la Nièvre, d'autres départements pouvant suivre bientôt. Aujourd'hui, 42 départements sont membres ce qui est très satisfaisant, mais nous ne nous contentons pas de ce résultat car notre vocation est de rassembler tous les départements, y compris ceux dont les zones de montagne sont à la marge (parfois sur une dizaine de communes). C'est précisément dans ce dernier cas de figure que le sentiment de ces communes d'être abandonnées de tous est le plus fort et que la notion de massif peut contribuer au sentiment d'appartenance, voire d'ancrage, à un même ensemble géophysique et humain pertinent.

Par ailleurs, l'adhésion des communes stagne cette année. Il est vrai que nous sortons de deux années d'efforts intenses de recrutement de nouveaux adhérents et le résultat ne peut pas être toujours aussi concluant chaque année. De plus, alors que les maires sont

très attachés aux réunions départementales, à la fois régulières et de proximité, et que ces réunions contribuent à de nouvelles adhésions, l'exclusivité accordée aux réunions de massif cette année, peut constituer un autre facteur explicatif.

La commune est la maille territoriale essentielle de l'action menée au quotidien par notre Association. En conséquence, leur nombre est la garantie d'une représentativité incontestable et d'une légitimité forte, attestant sa vitalité.

Il faut donc reconquérir celles qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion ou tout simplement différé le paiement de la cotisation, car je sais aussi qu'en ces périodes difficiles, la tendance est de payer au dernier moment. Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour les convaincre d'apporter leur soutien à la cause montagnarde, qui est la leur, parce que le contexte actuel impose, plus que jamais, une mobilisation de tous, nous ne cessons de le répéter.

Pour être pleinement efficaces, les campagnes d'adhésion que nous avons lancées au niveau national doivent être accompagnées d'un relais de proximité, incarné par le responsable départemental.

- La réunion avec nos responsables départementaux

Une trentaine de départements (sur 42 adhérents) étaient représentés lors de la réunion du 17 janvier. Elle a permis de faire le point dans chaque département et de procéder à des échanges. Suite à cette réunion, des campagnes ciblées ont été entreprises localement. Les résultats sont encourageants mais l'effort doit être constant comme indiqué précédemment.

Pour susciter l'adhésion, la nouvelle plaquette institutionnelle (à paraître fin 2006) mettra plus en valeur les actions concrètes menées par l'Association, en phase avec les évolutions et le contexte actuel. L'Association doit, en permanence, se montrer réactive et représentative et témoigner sur les enjeux dans les territoires de montagne. Autrement dit, il s'agit, d'une certaine manière, de démontrer la nécessité d'adhérer et de ne pas relâcher l'effort militant.

- **Les réunions de massif**

Je ne reviendrai pas sur les réunions organisées dans les massifs, décidées lors du XXI^e congrès, l'an dernier, largement évoquées par le président dans son rapport.

Globalement, environ 400 personnes ont assisté à nos six réunions, ce qui constitue un bilan nettement positif. Globalement ces réunions ont été bien couvertes par la presse régionale, et par la presse nationale.

- **La situation financière**

Bien entendu, je renvoie au rapport de notre trésorier pour examiner en détail l'état des finances de l'Association. Je voudrais simplement attirer votre attention sur sa bonne santé avec un redressement conforté. La gestion rigoureuse et la diversification des moyens de financement entre adhésions, abonnements et ressources publicitaires diversifiées pour PLM, aides publiques pour certaines de nos initiatives (guide sur la saisonnalité et la pluriactivité, par exemple), voire apport de nos partenaires lors des manifestations telles que le congrès, expliquent le résultat.

A la lumière du passé, où la situation n'était pas toujours aussi sereine, je pense que nous devrions méditer sur les possibilités qui nous sont offertes aujourd'hui pour assurer et sécuriser l'avenir.

- **Les ressources humaines**

Conformément à ce que j'évoquai l'an dernier, le renforcement de l'équipe entre dans les faits et son renouvellement continue avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, chargés de mission. Nous souhaitons bienvenue et bon courage à Valérie MAUGÉ et à Guillaume MALESPINE car, déjà, en quelques mois, je sais qu'ils ont pu prendre la mesure de la tâche qui leur incombe !